

AVIS PUBLIC

ETUDE DE MARCHE pour AFFECTATION du service de mise en œuvre des Actions Pilotes, consistant en des formations courtes dans les SECTEURS ECONOMIQUES (chaînes d'approvisionnement bleues et vertes), présent dans le catalogue de formation du Projet MA.RE (CUP J45G19000040006)

Code CIG Z1330E6E24

Province de Livourne Sviluppo srl

INVITE

Agences de formation accréditées avec des compétences étendues et une expérience avérée. Les agences de formation doivent être accréditées dans l'un des 5 Territoires impliqués dans le projet MA.RE (Provinces de la Côte Toscane, de la Ligurie, de la Sardaigne, de la Corse et du Var, un département de la Région PACA française). Ces sujets sont invités à participer à l'**ENQUÊTE DE MARCHÉ pour AFFECTATION du service de mise en œuvre des Actions Pilotes, consistant en des formations courtes dans les SECTEURS ÉCONOMIQUES (chaînes d'approvisionnement bleues et vertes), présentées au format Catalogue du Projet MA.RE**, dans le cadre des accords entre la province de Livourne et la province de Livourne Sviluppo srl, cron. n.1829 et n.1848, pour le «MA.RE"MArché transfrontalier du travail et Réseau des services pour l'Emploi", financé par le Programme Maritime Interreg Italie-France 2014-2020, dans le cadre de l'Axe 4, Lot 1. Le projet entend exploiter le potentiel des territoires côtiers pour renforcer le marché du travail régional et transfrontalier et offrir de meilleures opportunités d'emploi aux étudiants, aux travailleurs, aux chômeurs et aux chômeurs grâce à des actions telles que l'expérimentation de services visant à soutenir l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et à faciliter la mobilité transfrontalière des travailleurs, également grâce à la définition de profils professionnels communs et de parcours de validation des compétences partagés à travers une approche transfrontalière et multi-acteurs.

Il vise donc à identifier une agence de formation ayant des compétences et une expérience dans le secteur identifiées à travers un avis d'étude de marché. Le service sera attribué à la personne qui soumettra l'estimation la plus avantageuse économiquement, reçue dans les délais indiqués dans le présent avis public d'attribution du service, selon les modalités décrites à l'**annexe A) - Disciplinaire** faisant partie intégrante du présent avis.

Le montant de l'offre basée sur l'offre est de **39600 euros plus TVA (si elle est due)**

1 Objet de cet avis

La mission porte sur le service de:

Création de cours de formation courts dans le **catalogue-annexe C)** du présent avis. Les cours auront lieu sur **le territoire côtier toscan et en particulier dans les territoires de la province de**

Livourne, de la province de Massa Carrara et de la municipalité de Viareggio. Cette activité de formation sera inhérente aux cours identifiés dans le catalogue ci-joint. En particulier, des activités de cours d'une durée et d'un contenu conformes aux exigences de cet appel et rédigées en détail dans la «pièce jointe A) -Disciplinaire» de cet appel doivent être effectuées. La personne qui soumet la demande doit indiquer le coût horaire. Le service sera attribué à la personne qui soumettra l'estimation la plus avantageuse économiquement, reçue dans les délais indiqués dans le présent avis public, pour l'attribution d'un service pour la **mise en œuvre d'actions pilotes, consistant en des formations courtes dans les SECTEURS ÉCONOMIQUES (bleu et vert) présents dans le catalogue de formation du projet MA.RE**

En raison de l'urgence Covid 19, les activités normalement prévues en présence peuvent se dérouler en DCP sur des plates-formes en mode synchrone.

La recherche et l'identification des utilisateurs appartenant aux cibles identifiées font également l'objet de cet avis. Cette recherche et cette identification doivent être menées conformément aux lois en vigueur et doivent garantir la transparence, une diffusion adéquate et l'égalité des chances. Toutes les formalités liées à la réalisation de l'activité (publicité, assurances, registres, etc.) telles que mieux détaillées à l'annexe A) -Disciplinaire seront à la charge du contractant.

2. Durée

Le service débutera à la signature du contrat et se terminera jusqu'au **31 décembre 2021**.

3. Exigences nécessaires et critères de sélection

Les organismes de formation accrédités, individuellement, ne doivent pas se trouver dans l'une des conditions d'exclusion prévues par l'art. 80 du décret législatif 50/2016.

Critères d'évaluation des offres

Les prestations couvertes par le présent avis public seront attribuées selon le critère de l'offre économique la plus avantageuse, en additionnant le score relatif à l'offre technique et le score relatif à l'offre économique.

La commission évaluera les offres techniques et économiques et procédera à l'attribution des notes en appliquant les critères et formules indiqués dans cet article.

Critère	Score maximum
Proposition technique	80 points
Offre économique	20 points
Total	100 points

Le gagnant sera le concurrent ayant obtenu la note la plus élevée, donnée par la somme de la note obtenue pour l'offre technique et de celle obtenue pour l'offre économique.

Pour les détails de l'offre technique et économique, voir l'annexe disciplinaire-annexe A);

A - Offre technique (max 80 points)

B - Offre économique (max 20 points)

Il y a un seuil minimum de **40 points**. Le concurrent sera exclu de la course s'il obtient un score inférieur au seuil susmentionné.

Le service sera attribué à l'agence de formation ayant obtenu la note globale la plus élevée. Dans le cas d'offres ayant obtenu le même score total, le service sera attribué à l'agence qui aura le meilleur score global sur l'offre technique, et en cas d'égalité supplémentaire, un tirage au sort sera effectué.

4. Modalités et délais de soumission des propositions

Cette documentation doit être jointe au formulaire, **Annexe B) - Formulaire de candidature**, signé par le représentant légal du sujet proposant:

- photocopie d'une pièce d'identité valide de l'abonné.
- budget global pour la mise en œuvre de toutes les activités visées dans le règlement (annexe A) du présent avis.
- proposition technique
- offre économique
- déclaration, conformément à l'art. 46, 47 et 76 du décret présidentiel 445/2000, certifiant l'inexistence des conditions d'exclusion prévues à l'art. 80 du décret législatif no. 50/16.

La proposition, établie comme décrit ci-dessus, doit être envoyée par la poste au PEC **info@pec.plis.it** au sein et au plus tard le jour **17 avril, ici 2021**.

La date d'arrivée du PEC indiquée ci-dessus sera considérée comme valable pour la validité de la demande.

Tout autre mode d'envoi est exclu, sous peine d'irrecevabilité de la demande. Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas prises en considération.

Le texte suivant doit être indiqué dans l'objet du courrier électronique du PEC contenant la demande de participation et la documentation jointe: "**Participation à l'étude de marché pour l'attribution du service pour la mise en œuvre des actions pilotes, consistant en SECTEURS ÉCONOMIQUES (lignes bleues et vertes), présents dans le catalogue de formation du projet MA.RE (CUP J45G19000040006)**".

5. Confidentialité

Les données personnelles des parties intéressées seront traitées, avec ou sans l'aide de moyens électroniques, dans une mesure limitée et pendant le temps nécessaire à l'accomplissement de la procédure.

Les données collectées dans le cadre de cette procédure seront traitées conformément à l'art. 13 du décret législatif no. 196 du 30 juin 2003 et modifications ultérieures. et le droit, de la part des parties intéressées, à la confidentialité des données sera garanti conformément à l'art. 7, 8, 9 et 10 du même décret.

6. Publicité

Cet avis est publié sur le site Web de la Provincia di Livorno Sviluppo srl jusqu'à la date utile pour la soumission des propositions.

7. Clauses finales

Cet avis n'engage en aucun cas la Province de Livourne Sviluppo à établir des relations contractuelles avec les agences de formation qui seront identifiées comme des contractants potentiels du service. Dans tous les cas, cet avis a une valeur purement cognitive et n'engage pas la Province de Livourne Sviluppo et, en cas de non-attribution, le gagnant ne pourra rien réclamer à la Province de Livourne Sviluppo.

La coopération au cœur de la Méditerranée
La coopération au cœur de la Méditerranée